

Traite SHABAT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 47 a et b

47 a

<i>Mishna</i>

R. Yochanan : R. Rumnus a dit que Rebbi lui avait permis de déplacer [dans la maison de Rebbi] un encensoir/une pelle avec des cendres dedans le Shabat (or l'encensoir/la pelle aurait pu être considérée comme bassis d'une chose interdite / les cendres étant interdites).

- *R. Zeira : Mais R. Yochanan l'interdit !*
 - *Mishnah : On peut porter son fils pendant que son fils tient une pierre, ou un panier avec une pierre dedans.*
 - *R. Yochanan :*
 - *Le cas est qu'il y a des fruits dans le panier.*
 - *S'il n'y a pas de fruits à l'intérieur, c'est interdit !*
{Comment peux-tu dire que R. Yochanan autorise la pelle plein de cendres ?}
 - *Réponse 1 (R. Asi) : En fait, [en plus des cendres] il reste des bâtonnets d'encens dans la poêle [qui n'ont pas brûlé, on peut les sentir - c'est donc comme un panier avec des fruits et une pierre].*
 - *Les bâtonnets d'encens n'ont aucune importance dans la maison de Rebbi (il était très riche) !*
 - *Peut-être que, comme ils sont importants pour les Aniyim (les pauvres), ils sont importants pour tout le monde !*
 - *Non, les Aniyim/pauvres peuvent déplacer des vêtements d'Aniyim (petits habits), les Ashirim/riches peuvent déplacer des vêtements d'Ashirim, mais pas ceux des Aniyim.*
 - *Réponse 2 (Abaye) : Il peut être déplacé, tout comme un pot de chambre peut être déplacé (parce qu'il est dégoûtant).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Objection 1 (Rava) : Un pot de chambre dégoûte les gens, pas les cendres !*
- *Objection 2 (Rava) : Un pot est exposé, les cendres sont couvertes !*
- *Réponse 3 (Rava) : Dans la maison de Rav Nachman, ils déplaçaient une casserole à cause des cendres (qui peuvent être utilisées pour couvrir la salive ou les excréments), même s'il y a des morceaux de bois cassés à l'intérieur. (Rebbi a donné ce même Heter à R. Rumnus).*
 - *Beraita : Tout le monde est d'accord pour dire que s'il y a des mèches cassées à l'intérieur [du Ner, on ne peut pas le déplacer].*
 - *Abaye : La Beraita fait référence à la Galilée [où l'huile est abondante (Rashi - les mèches sont rares), donc les mèches ne sont pas Bételim].*

Levi bar Shmuel : Peut-on assembler un lit de Tarsim ? (Ce sont des artisans ambulants. Le lit se démonte).

- *R. Aba et Rav Huna bar Chiya : C'est autorisé.*
- *Rav Yehudah : Rav et Shmuel disent que celui qui assemble un tel lit est chayav !*
 - *Cf. Beraita (contre l'avis de R. Aba et Rav Huna) : Celui qui assemble une Menorah d'anneaux [qui se détachent] est responsable ;*
 - *Il est interdit d'assembler une baguette de plâtrier - s'il l'a fait, il en est exempté.*
 - *Selon R. Simai, celui qui insère [une flûte] dans une corne ronde [un instrument de musique troué] est chayav [car il doit être bien calé, il faut vraiment le construire même si c'est démontable] ; celui qui l'insère dans une corne droite est exempt (elle entre facilement).*
 - *R. Aba et Rav Huna tiennent comme R. Shimon ben Gamliel :*
 - *Cf. Beraita : On ne peut pas fixer les Malbenot (revêtements pour les jambes) des lits, les jambes des lits, ou le bois d'un arc (sur lequel repose la flèche) - s'il le faisait, il en serait exempté ;*

47 b

- *Il ne doit pas les fixer fort - s'il le fait, il apporte un Chatat ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Shimon ben Gamliel dit que s'ils ne sont pas bien ajustés, c'est permis.*
 - *Il y avait un lit Gelalnisa (comme celui démontable des Tarsim) dans la maison du Rav Chama, il le montait le Yom Tov.*
 - *un Chacham interroge Rava : Est-ce que vous [ne le réprimandez pas parce que vous] estimez que [ce n'est pas serré, donc] c'est comme construire de façon non professionnelle ? Certes, c'est permis mid'Oraita, mais c'est interdit mid'Rabanan !*
 - *Rava : Je tiens comme R. Shimon ben Gamliel, qui permet si c'est suffisamment lâche.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

On peut mettre un Kli sous un Ner pour attraper des étincelles ; on ne peut pas y mettre d'eau, car cela éteint.

Guemara

Le Kli deviendra Muktzeh (Rav Chisda interdit de rendre un Kli Muktzeh le Shabbat) !

- *Rav Huna brei d'Rav Yehoshua : Les étincelles n'ont pas de substance (on peut déplacer le Kli).*

A propos de la Mishnah : On ne peut pas y mettre de l'eau, car cela s'éteint.

- *Notre Stam Mishnah est comme R. Yosi, qui interdit de provoquer l'extinction.*
 - *R. Yosi interdit de causer une extinction le jour du Shabbat, il n'interdit pas avant le Shabbat quelque chose qui causera une extinction le jour du Shabbat !*
 - *Peut-être que notre Mishnah ne parle que du Shabbat.*
 - *Cf. Beraisa : On peut mettre un Kli sous un Ner pour attraper des étincelles le Shabbat, il n'est pas nécessaire de dire qu'on peut le faire avant le Shabbat ;*
 - *On ne peut pas mettre d'eau dans le Kli [d'avant le Chabath], il n'est pas nécessaire de dire que cela est interdit le jour du Chabath.*
 - *Rav Ashi : Notre Mishnah est même comme Chachamim [qui permet de faire s'éteindre] - ici, c'est interdit, de peur qu'on ne fasse [directement] s'éteindre une étincelle plus tôt (mettre dans l'eau ou soulever le Kli avec de l'eau quand une étincelle tombe ; nous interdisons Erev Shabbat de peur d'en venir à éteindre le feu le Shabbat).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com